



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

**Pôle Environnement  
et Guichet Unique ICPE**

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

La Charité/Sun Bois/APMD sept 2022/Courrier levée APMD

Nevers, le **19** FEV. 2024

Monsieur le Directeur,

Par arrêté préfectoral n° 58-2022-09-02-00001 du 2 septembre 2022, j'ai mis en demeure votre société de respecter certaines dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, son établissement industriel de production en grandes séries de produits en bois pour l'habitat, le jardin, les sports et les loisirs, ainsi que son unité de traitement pour la préservation du bois, implantés sur le territoire de la commune de La Charité-sur-Loire.

La visite de votre site, le 23 janvier 2024, par les Inspecteurs de l'environnement de l'Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que les dispositions de cet arrêté étaient respectées.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 peuvent donc être levées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général,



Ludovic PIERRAT

Monsieur Yoan NOLIN  
Directeur du site  
Société SUN BOIS  
70 rue du Puits Charles  
58400 la Charité-sur-Loire

Copie à : Mme la Sous-Préfète de Cosne-Cours-sur-Loire  
UiD Nièvre/Yonne DREAL